

GRUPE DE TRAVAIL « AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'EXERCICE DES ASSISTANTS FAMILIAUX »

Paris, DGCS. Le 22 juin 2020.

Une seconde réunion étant prévue cette fois ci dans les locaux de la DGCS.

Différents thèmes seront abordés tels que :

- La question des équipes éducatives ;
- La question du référent ;
- La question de présence à la réunion de synthèse ;
- La question de recueil de la parole de l'assistant familial lors d'une réorientation des enfants ;
- La question du conjoint.

Après un premier préambule de la DGCS, le premier sujet concerne l'intégration dans l'équipe de l'assistant familial, bien qu'il faille retenir de bonnes pratiques, il y a bel et bien des disparités dans les différents départements.

Le département du Nord revient sur la question de l'équipe : *de quelle équipe parle-t-on ?*

Il faudrait définir la liste de l'équipe éducative qui est précisée par le CASF. L'obligation d'un projet de service recouvre la question de l'équipe éducative dit Anne Oui. Nexem répond qu'il faut préciser l'équipe pluridisciplinaire.

Le département du Bas-Rhin indique que les textes prévoient l'idée d'une équipe dédiée à l'accompagnement de l'enfant, il faudrait sans doute définir deux services (un service à l'accompagnement des enfants et un des professionnels). L'idée est donc déjà de définir un nom de l'équipe en référence avec la mission et de préciser ses obligations dans le CASF. La Croix-Rouge intervient pour indiquer qu'il faudrait à la fois légiférer pour définir une organisation précise (sur la question des deux référents) et légiférer sur l'importance de l'intégration de l'assistant familial dans l'équipe.

L'Ufnafaam indique que le PPE n'est presque plus présent et précise que le bilan de la loi 2005 indiquait déjà des problématiques sur la difficulté pour l'assistant familial d'être intégré dans l'équipe. Le recueil de son observation doit être précisé nécessairement et la présence à la réunion de synthèse précise un pédiatre alors que sa présence sur des décisions concernant la famille n'est pas toujours nécessaire.

La DGCS voudrait sortir un guide pour rappeler les principes essentiels et donner les bonnes pratiques à dégager. De ce fait, il n'y aura pas de nouvelle rédaction de la loi puisqu'une loi existe déjà. Au sein des formations initiales des différents travailleurs sociaux, la profession de l'assistant familial n'est guère expliquée. Anne Oui indique qu'il est nécessaire que les référents de l'enfant puissent avoir un peu plus de liberté et de disponibilité pour rendre visite de manière systématique à l'assistant familial. La question du conjoint pose quelques interrogations au niveau de sa sécurisation en termes de responsabilité, l'Ufnafaam indique qu'il existe des contrats de groupe professionnels précisant sa couverture mais la DGCS pour rassurer sur ce point questionnera ses juristes.

Le département va créer une maison de l'accueil familial avec un accompagnement de l'enfant, la promulgation de la profession de l'assistant familial et la création d'une équipe dédiée à

l'organisation des visites médiatisées. L'Ufnafaam explique qu'il existe dans certains départements « une maison des parents », cela permet aux familles des enfants par exemple, de confectionner le repas ou le goûter avec les enfants car la permanence de ce lieu est toute la journée.

Dans le département de l'Aisne, un numéro de permanence (d'astreinte) est actif et permet que les assistants familiaux puissent avoir un numéro dédié pour être accompagné. Les relais doivent être plus sollicités et interrogés dès l'accueil d'un enfant chez un assistant familial.

Dans le département du Gard chaque enfant dispose d'une famille d'accueil et d'un relais (c'est important que l'enfant ait toujours le même relais). Anne Oui revient sur l'accueil des enfants de moins de 6 ans en faisant un constat sur les autres études européennes, qui indiquent qu'un tiers des enfants de moins de 6 ans ont déjà vécu des ruptures de placement. L'importance ici est donc de rédiger une étude au niveau de la France pour vérifier ce constat inquiétant.

La DGCS va profiter de la pause estivale pour synthétiser la réunion précédente et celle-ci pour aborder ensuite et à partir des retours de chacun, la troisième réunion prévue en septembre.

Pour l'Ufnafaam : Sandra Onyszko et Martine ORLAK